

Parti paysager du projet

Auteur : Erik DE WAELE, paysagiste

Voici nos intentions pour le développement du « Domaine de Maransan »

1. Caractéristiques paysagères

- Garder et/ou renforcer les éléments paysagers existants (haies, vignes, bois, arbres isolés, talus fleuris, ...);
- Modifier le relief le moins possible;
- Ne pas perturber le régime hydraulique naturel;
- Bien délimiter les zones de travail et protéger et soigner les arbres (les arroser durant les travaux).

2. Lors de notre visite, nous avons pu prendre connaissance des richesses naturelles du site et de ses abords. Celles-ci constituant un atout important pour notre travail, nous souhaitons les renforcer en :

- conservant un maximum de vignes, avec une gestion extensive et en les combinant avec des prés fleuris entre les rangs;
- maintenant les chemins et la structure des parcelles;
- préservant et soignant les vieux arbres et arbres remarquables, car ils sont une source de vie et offrent ombre et protection.
- La clôture choisie sera simple et se fondra dans l'environnement. Elle est à la fois 'sauvage' et accueillante (voir point 7).
- Aucune terre ne sera introduite de l'extérieur. Les amendements dans le trou de plantation durant la plantation et le système d'irrigation ne sont nécessaires que temporairement.
- Nous ne choisissons que des nouvelles plantations et mélanges fleuris indigènes.
- Nous prenons en compte aussi bien les plantes que les animaux et sommes conscients de la présence de blaireaux, serpents, lézards, chauve-souris, de nombreuses espèces d'oiseaux et d'une infinité d'insectes. Nous souhaitons informer le public sur ces richesses au moyen de panneaux informatifs, d'un sentier de découverte nature et de visites guidées.

3. Infrastructures

Nous tentons de limiter le plus possible la consommation d'eau en :

- ne prévoyant pas de surfaces engazonnées intensives ;
- faisant en sorte que toutes les surfaces restent perméables à l'eau ;
- stockant les eaux de pluie ;
- épurant les eaux usées sur place.
- Les nouvelles plantations n'auront besoin d'un système d'irrigation que dans un premier temps.

4. Revêtements et murs

- Nous optons pour des revêtements en gravier typique de la région.
- Les murets et constructions seront élevés à partir de pierres plates locales ou de pierres maçonnées.

5. Plantations

- Les nouveaux arbres et arbustes seront soigneusement sélectionnés, issus de la région et entretenus de manière traditionnelle.
- Il ne sera fait aucun usage de pesticides.
- Le fauchage favorisera les plantes sauvages. L'évacuation du produit du fauchage permettra de maintenir la richesse du sol en équilibre. L'usage d'engrais sera réduit au minimum.

6. Eclairage

- L'éclairage extérieur sera limité au strict nécessaire, nous nous concentrerons essentiellement sur l'éclairage des chemins.

7. Clôtures

- Voir photo ci-dessous : Estate Fence.



8. Bruit

- Tous les éléments qui peuvent être sources de nuisances sonores seront évités. L'occupant des lieux ne peut atteindre son logement que temporairement. Les véhicules seront "dissimulés" dans le paysage.

9. Équipements

- La signalisation, les panneaux informatifs, les bancs, etc... seront réalisés dans la mesure du possible avec des matériaux naturels. Par le placement de nichoirs, hôtels pour insectes et abris pour chauve-souris, nous favoriserons la faune locale.

aanpassingen

